

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 33 du 16 août 2018

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte 11

CIRCULAIRE N° 4418/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF

relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2018.

Du 6 juillet 2018

CIRCULAIRE N° 4418/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2018.

Du 6 juillet 2018

NOR A R M T 1 8 5 1 4 2 9 C

Références :

Décret n° 2008-931 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008 ; BOEM 210-0.2.1, 220.1, 222.1.1, 231.1.2.5, 531.5.1) modifié.
Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 200.7, 210-0.3.2.1, 222.1.1, 231.1.2.6.1, 531.4.1) modifié.
Décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 38 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 131.1, 200.3.1, 210-2.4.1, 230.2.1) modifié.
Arrêté du 1er juin 2018 (BOC n° 24 du 21 juin 2018, texte 3 ; BOEM 210-0.3.2.2).
Circulaire n° 4318/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 11 décembre 2017 (BOC n° 52 du 21 décembre 2017, texte 22).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 504842/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 30 juin 2017 (BOC n° 32 du 3 août 2017, texte 14).

Référence de publication : BOC n° 33 du 16 août 2018, texte 11.

1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire fixe la répartition des places ouvertes aux épreuves de sélection professionnelle (ESP) organisées en 2018.

2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉS.

Le nombre de places ouvertes pour chaque ESP dans chacun des domaines de spécialités figure en annexe.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 504842/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 30 juin 2017 relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2017 est abrogée.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le colonel,
adjoint au sous-directeur des études et de la politique,*

Jean-Philippe CRACH.

ANNEXE.
**NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE
 ORGANISÉES EN 2018.**

Volume maximal de places ouvertes aux ESP 2018 réparti par domaine de spécialités et ensemble de gestion.

ENSEMBLE DE GESTION.	NOMBRE DE PLACES OUVERTES.
Administration (ADM).	12
Aéromobilité (AERO).	3
Artillerie (ART).	14
Combat de l'infanterie (INF).	30
Combat des blindés (BLD).	12
Combat et techniques du génie (GEN).	8
Communication (COM).	0
Défense nucléaire biologique et chimique (NBC).	2
Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs (EPS).	4
Emploi des forces (EMP).	4
Gestion des ressources humaines (GRH).	19
Légion étrangère (LEG).	15
Maintenance (MAI).	36
Maintenance des matériels aéronautiques (MMA).	10
Mouvements-ravitaillements (MVT).	15
Musique (MUS).	1
Pilotage-budget-comptabilité-finances (PBF).	10
Renseignement (RGE).	30
Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	10
Santé (SAN).	2
Soutien du combattant (SDC).	4
Sécurité (SEC).	2
Sécurité (SEC)/brigade des sapeurs-pompiers de Paris (SEC/BSPP).	18
Systèmes d'information et de communication (SIC).	45
Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).	4
TOTAL.	310